

# FC PSE1

## Formation Continue - Prévention et Secours en Equipe niveau 1



### Conditions d'admission

Le stage de formation continue PSE 1 est ouvert à toute personne titulaire du souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

### Techniques pédagogiques mise en œuvre :

La formation PSE1 répond à trois caractéristiques issues d'une pédagogie moderne: modulaire, progressive et intégrée. Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSE 1 :

- l'étude de cas, permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir
- la démonstration pratique et l'apprentissage, permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours,
- le cas concret (ou mise en situation du sauveteur), permet d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif.

### Programme :

- ⇒ Le secouriste
- ⇒ La chaîne des secours
- ⇒ La sécurité
- ⇒ L'alerte
- ⇒ L'obstruction brutale des voies aériennes
- ⇒ Les hémorragies externes
- ⇒ L'inconscience
- ⇒ L'arrêt cardio-respiratoire
- ⇒ La défibrillation automatisée externe
- ⇒ Les détresses vitales
- ⇒ Les malaises et la maladie
- ⇒ Les accidents de la peau
- ⇒ Les traumatismes des os et des articulations
- ⇒ La noyade

## FC-PSE1

|           |  |
|-----------|--|
| Durée     | 7h   |
| Lieu      | Albi ou dans vos locaux  |
| Objectifs | Maintien des connaissances pédagogique et/ou technique.<br>Actualisation et perfectionnement de ces connaissances,<br>Acquisition de nouvelles techniques. |



### Évaluation

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non des compétences du participant à la formation continue PSE 1.

La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable.

Les candidats validés se voient remettre une attestation de formation continue PSE1.

